



Version 05/07/18

CHANGEMENT DU MODE DE TARIFICATION DES ACCUEILS DE LOISIRS

« Passage au Taux d'Effort »

À partir de Septembre 2018

AVANT



TARIFS JOURNALIERS = 3€96 – 5€62 – 7€04 – 8€45 – 9€88 – 11€32 – 12€71 – 14€18 – 15€61 – 16€98 – 17€54 – 19€18

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2018



TARIFS JOURNALIERS = à partir de 3€96 - Tarif individualisé au centime près - jusqu'à 21€00

POURQUOI ?

- ✓ Tarifs inchangés depuis 2014 malgré des coûts en hausse
- ✓ Suppression des effets de seuil des tranches de quotient
- ✓ Appliquer des tarifs plus équitables
- ✓ Réviser les tarifs à la demi-journée
- ✓ Retour à la semaine scolaire de 4 jours sur l'ensemble de la CCDH
- ✓ Réouverture des ALSH dès 07h les Mercredis Scolaires
- ✓ Un effet direct du nombre de parts sur le tarif avec 4 taux dégressifs

LES TAUX EN DÉTAILS

Extrait de la délibération du Conseil Communautaire de la CCDH du 28 Juin 2018

REVENUS PRIS EN COMPTE = Traitement, salaires et revenus assimilés avant abattements / Pensions reçues et versées / Revenus Fonciers / Allocations et revenus perçus

NOMBRE DE PARTS = Nombre de personnes vivant au foyer (+1 pour un foyer monoparental et/ou +1 pour un foyer ayant une personne handicapée à charge)

TARIFICATION JOURNÉE					EXTÉRIEURS & NON-INSCRITS
3 PARTS	4 PARTS	5 PARTS	6 PARTS & +		
TARIF PLANCHER	3,96 €				39,78 €
TAUX D'EFFORT	0,050%	0,045%	0,037%	0,032%	
TARIF PLAFOND	21,00 €				

TARIFICATION DEMI-JOURNÉE					EXTÉRIEURS & NON-INSCRITS
3 PARTS	4 PARTS	5 PARTS	6 PARTS & +		
TARIF PLANCHER	2,75 €				39,78 €
TAUX D'EFFORT	0,030%	0,025%	0,020%	0,018%	
TARIF PLAFOND	13,13 €				

Exemples de Calculs =

30 000 € annuel - 4 parts - Tarif Journée => 30000 x 0,045% ou 30000 x 0,00045 = 13,50€ / enfant

30 000 € annuel - 4 parts - Tarif ½ Journée => 30000 x 0,025% ou 30000 x 0,00025 = 7,50€ / enfant

Affiches, Plannings, Menus, Infos sur www.ccdourdannais.com

Enfance → Les Accueils de Loisirs

